

Une résidence « intergénérationnelle » en trompe l'œil



Le Maire et le député ont présenté aux habitants la « résidence intergénérationnelle » qui doit être construite avenue de la Terrasse, à la place de l'ancien site EDF. L'**AJUV** a analysé le projet, à la lumière des explications fournies lors de la réunion publique et d'une étude du dossier indépendante. Le bilan n'est pas bon.

La résidence, présentée comme de « grande qualité », va créer une situation artificielle, des jeunes dans un bâtiment avec sortie d'un côté et une poignée de personnes âgées dans un autre bâtiment avec sortie sur une autre rue, un couloir qui les relie et comme l'a dit un intervenant lors de la réunion de présentation, « l'espoir qu'ils se croiseront ». Tous les seniors rêvent-ils d'aller à la laverie pour y croiser des jeunes ?

Les uns sortiront d'un côté, les autres de l'autre. Les jeunes partiront travailler ou à l'université et ils sortiront le soir et le week-end. Les seniors eux vivront le jour, loin de chez eux, **dans un bâtiment sans services, sans animateurs**, les jeunes auront une clé qui ne leur permettra pas d'aller chez les seniors. Dans la vraie vie, **on ne crée pas des ghettos de jeunes, des ghettos de vieux, dans un immeuble toutes les générations cohabitent**.

Pour les personnes âgées, à part 3 ou 4 logements un peu plus grands, il s'agit de studios de 20m² comme ceux des jeunes, bien trop petits pour avoir son mobilier. Il s'agirait donc pour eux de quitter leur quartier, leurs voisins, leurs amis... pour habiter une studette isolée. Les rapports récents sur la question montrent pourtant qu'il faut favoriser le vieillissement à domicile et créer les conditions du bien-vieillir chez soi.

Aucun projet de vie n'est prévu dans cette résidence, à part une laverie rendue indispensable par la taille réduite des logements. Les bâtiments, les places de parking, la chaudière... ont longuement été évoqués, mais ont été oubliés les humains destinés à vivre là.

Une arrière-pensée guide aussi cette résidence inadaptée. Les 164 logements, pour célibataires (jeunes ou âgés), sont des HLM. Chacune de ces studettes contribuera à **rapprocher la ville des 25% de logements sociaux imposés par la loi**. Mais ils ne nécessiteront pas de nouvelles places à la crèche, à l'école ni au collège. Plus d'habitants, pas plus de services.

L'AJUV demande qu'une vraie réflexion soit menée sur le bien-vieillir à Juvisy. Ce n'est pas aux habitants de s'habituer aux bâtiments, mais à la ville de veiller sur ses aînés, sur les plus fragiles, afin de **bâtir une ville pour tous**. Alors qu'il ne s'agit là que d'un projet de construction et non d'un projet de vie.

Non au démantèlement de l'ACJ



L'ACJ (Association Culture Jeunesse) est, avec beaucoup de désinvolture, en cours de démantèlement par la Ville. L'**AJUV** est choquée par cette démarche et expose les faits.

Les relations entre la Ville et l'ACJ-MJC étaient régies par une convention définissant des actions d'animation intergénérationnelle et de gestion de clubs et activités dans les quartiers au bénéfice des familles et des jeunes de tous âges. Depuis l'arrivée de l'actuelle équipe municipale, la subvention avait déjà baissé de 28%. Malgré des très grandes difficultés que cela avait engendrées, l'ACJ est parvenue à garder une grande amplitude d'ouverture pour accueillir le public.

Le 22 octobre 2016, l'ACJ a découvert le lancement d'un marché public sur une partie de ses missions, l'accueil et l'animation en direction des jeunes de 15 à 25 ans. Une fois revenue de sa surprise totale, l'ACJ a postulé néanmoins à l'attribution de ce marché public. Le 24 novembre 2016, elle a été informée oralement qu'elle n'était pas retenue.

L'AJUV est choquée par la démarche de l'équipe municipale qui pendant plus de deux ans a été laudative sur l'action de l'ACJ et qui, brutalement, change les règles du jeu. Cela révèle beaucoup d'indifférence, voire de mépris, vis-à-vis du travail accompli et cela met devant le fait accompli cette association qui gère de nombreux salariés, avec la perspective de suppression d'emplois au début 2017.

Au cours de l'assemblée participative du 9 décembre 2016, le Maire a reconnu qu'il abandonnait l'idée initiale d'un service municipal de la Jeunesse. Mais dans le même temps, dans le journal municipal *Juvisy-Grand-Paris*, une adjointe se félicitait du respect de la promesse initiale avec la création d'un service Jeunesse. Toujours au cours de cette assemblée, des adhérents, des jeunes et des parents inquiets ont témoigné du travail considérable mené par l'ACJ. Les retombées s'avèrent particulièrement positives, tant aux Travées qu'à Rossif.

il faut préserver la dynamique créée auprès des enfants, des jeunes et des parents et poursuivre le travail exemplaire accompli ces dernières années par des professionnels aidés par des bénévoles très impliqués et de plus en plus nombreux.

A ce jour, la convention n'est toujours pas renouvelée et le montant de la subvention municipale 2017 n'est pas connu. **L'AJUV invite les Juvisiens à s'opposer**

à ce démantèlement de l'ACJ.

Cet article constitue une mise à jour de celui que l'**AJUV** avait déjà publié sur le même sujet, [ACJ, la politique du Maire inquiète les Juvisiens et l'AJUV](#). Dans un souci constant d'actualisation de notre site, nous procédons à l'écriture de ce complément d'information. Dès lors, **n'hésitez pas à vous rendre régulièrement sur ce site et, s'ils vous semblent pertinents, à diffuser nos articles, via les réseaux sociaux ou sous la forme PDF.**

ACJ : la politique du Maire inquiète les Juvisiens et l'AJUV



Suite à l'Assemblée participative de l'ACJ (Association Culture et jeunesse) qui s'est tenue le 9 décembre, l'**AJUV** est à la fois choquée des procédés employés à l'égard d'ACJ et inquiète concernant le devenir de la politique jeunesse de la Ville. Ci-dessous, un résumé des faits et la position de l'**AJUV**.

Vendredi 9 décembre à 18h30, la salle des Travées était pleine à craquer pour l'Assemblée participative de l'Association Culture et Jeunesse (ACJ), la MJC de Juvisy, qui s'est déroulée en présence du Maire, Robin Reda. Il y avait de sérieuses raisons à cela.

L'ACJ-MJC est régie par une convention annuelle avec la municipalité et le 20 Octobre 2016 le comité de pilotage avec la municipalité se déroule normalement. Si la perspective du renouvellement de la convention annuelle qui doit débuter prochainement est toujours une période de tension, rien ne permet de penser qu'un chamboulement de l'ACJ-MJC est en préparation.

Une décision surprenante de mise en concurrence

Mais le 22 octobre, soit deux jours après le comité de pilotage, l'ACJ-MJC découvre l'existence d'un marché public sur une partie de ses missions, l'accueil et l'animation des jeunes de 15 à 25 ans. Néanmoins, revenue de sa surprise totale, l'ACJ postule à ce marché public. La commission municipale des marchés se réunit le 15 novembre 2016 pour examiner les différentes offres qui sont jugées au vu de deux séries de critères : les coûts pour 55 % et l'animation pour 45 %. Le 23 novembre se tient un conseil d'administration de l'ACJ-MJC (avec le Maire et les élus municipaux membres de droit) au cours duquel aucune annonce n'est faite. Le 24 novembre, l'ACJ

est informée oralement qu'elle n'est pas retenue. A la date de l'AG, elle n'avait toujours pas reçu la lettre recommandée obligatoire pour lui notifier le fait qu'elle n'avait pas été retenue pour le marché.

Face à ces faits, le Maire répond qu'il avait exprimé, lors de la campagne électorale de 2014, la volonté de créer un service municipal de la jeunesse et que la Ville a choisi de mettre en concurrence l'ACJ sur cette mission de l'accueil des jeunes de 15 à 25 ans.

L'**AJUV** est choquée par la démarche de l'équipe municipale qui pendant plus de deux ans non seulement n'a pas fait de reproches à l'ACJ-MJC mais, bien au contraire, a été plutôt laudative, et qui brutalement change les règles du jeu. Cela révèle beaucoup de mépris vis-à-vis de l'ACJ et de ses adhérents ainsi que du travail accompli. La Ville laisse à cette association importante, gérant de nombreux salariés, à peine plus d'un mois pour se réorganiser, avec la perspective de supprimer des emplois au 1^{er} janvier 2017.

Y a-t-il une politique de la jeunesse à Juvisy ?

Pour le Maire, l'idée est de « redéployer les moyens et pas de les économiser » ? Acceptons-en l'augure mais l'**AJUV** comprend mal alors le poids accordé aux coûts dans les critères du jugement sur les offres. Au cours du débat, le Maire fait état « d'une dérive de la MJC ces derniers mois » sans étayer ce jugement mais il reconnaît qu'il a abandonné l'idée initiale d'un service municipal de la Jeunesse.

De nombreux adhérents et de nombreux jeunes, ainsi que des parents inquiets, témoignent du travail considérable fait par l'ACJ pour cette population particulière des jeunes et notamment les nombreux liens intergénérationnels créés. Les retombées s'avèrent particulièrement positives tant aux Travées sue dans le quartier du Plateau, autour de la salle Rossif.

Les responsables de la MJC-ACJ expriment leur grande inquiétude sur le montant de la subvention municipale 2017 qui n'est toujours pas connu à ce jour, à moins de trois semaines avant la nouvelle année. Ils ne comprennent pas que la Ville n'ait toujours pas répondu à leur proposition de nouvelle convention fixant les axes de leur action qui pourraient être soutenus en termes de moyens par la municipalité.

L'AJUV approuve l'abandon du projet d'un service municipal de la jeunesse et estime qu'il vaut mieux faire appel aux professionnels du secteur. Cependant, force est de constater qu'il n'y a pas de véritable politique de la jeunesse et que la réorganisation de l'ACJ est imposée à marche forcée, ce qui risque de casser la dynamique créée auprès des enfants, des jeunes et des parents et de réduire à néant le travail exemplaire de bénévoles très impliqués et de plus en plus nombreux.

Déménagement du centre de loisirs : pour rendre service à qui ?



Le centre de loisirs de Juvisy va déménager du centre-ville vers la périphérie. Dans quel but ? Est-ce l'intérêt des enfants et de leurs familles ? Celles-ci s'inquiètent, à juste titre, d'une décision prise sans concertation.

Les informations filtrent au compte-gouttes : suite à une réunion du Plan Local d'Urbanisme ou dans une réunion de quartier.

Le projet du Maire est de déplacer le centre de loisirs à la limite du territoire communal proche de la limite d'Athis-Mons dans le coteau juvisien (dans le parc Gounod).

L'idée pourrait être séduisante car le terrain est agréable : de la verdure et beaucoup de sources. Mais un problème majeur se pose : l'accessibilité, surtout pour les familles non motorisées. Éloignement du centre-ville et du quartier Seine, pas de cantine à proximité, éloignement des équipements publics (bibliothèque, piscine, T7, gare). L'accueil du soir (pour les élèves de Michelet et de Saint-Exupéry) qui se tient dans les locaux du centre de loisirs se trouverait de fait, lui aussi, excentré. Actuellement, tout est donc accessible à pied et sans dénivelé.

Résultat : des contraintes supplémentaires pour les familles et des dépenses en perspective pour la ville (où fera-t-on déjeuner les enfants, comment les emmènera-t-on à la piscine ou à la bibliothèque...). On ne peut pas imaginer les plus petits ou ceux qui ont des soucis de mobilité faisant le trajet à pied, à la descente ou à la remontée ! Peut-être prévoient-ils d'installer là une station du téléphérique ?

Plus sérieusement, pourquoi ce déménagement dans la précipitation ?

Le centre de loisirs se dégrade et aurait effectivement besoin d'une bonne remise à niveau. Il pourrait cependant être modernisé et adapté aux contraintes nouvelles d'exploitation (accessibilité, sécurité...).

Le Maire veut-il faire de cet espace vert libéré un quartier haut de gamme, proche du Pont des belles Fontaines : mais au profit de qui ?

C'est un projet très inquiétant, qui va offrir aux promoteurs un poumon vert et en privera les familles juvisiennes.

Nous soutenons les familles inquiètes qui s'opposent à ce projet !